

Devenez

Sapeur Pompier volontaire

► Générosité,
Enthousiasme,
Sens des autres

sont les qualités qui caractérisent les sapeurs-pompiers volontaires.
Le département d'Eure-et-Loir en compte moins de 2 000.
Ce n'est pas suffisant pour faire face sereinement
aux 24 000 demandes de secours annuelles.

**Vous aimez la vie, vous avez du cœur,
vous avez envie d'agir ?
→ Alors, devenez sapeur-pompier volontaire.**

Il vous suffit de :

- être âgé(e) de 17 ans au moins et de 55 ans au plus,
- satisfaire aux conditions d'aptitudes physique et médicale,
- jour de vos droits civiques,
- suivre une formation initiale.

Vous pouvez vous informer :

- auprès du centre d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile ou,
- en téléphonant au service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir :

7, rue Vincent Chevard - 28000 Chartres

Tél. : 02 37 91 88 88

mission-volontariat@sdis28.fr



Conception : SDIS 28 - Service communication - 09/15 - Photographies Alain Bujak - Ne pas jeter sur la voie publique

OSEZ AGIR...

Devenez

Sapeur Pompier volontaire

en Eure-et-Loir